

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :

25 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 25

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Date d'affichage :

09/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Monsieur Alain DE GALBERT doyen de l'assemblée et en cette qualité, président de séance.

Etaients présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDDEL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

M. Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-10 – ELECTION DU PRESIDENT DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BERRY

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants et L.5211-41-3 ;

Monsieur Alain DE GALBERT, en sa qualité de doyen de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la communauté de communes Cœur de Berry.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT et Monsieur Alain MORNAY sont candidats à la présidence de la communauté de communes.

Monsieur Alain DE GALBERT, le doyen du conseil communautaire, rappelle que l'élection du président de la communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

déclaré élu en préfecture
018-200070571-20260331-2026-10-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT est déclarée élue Présidente de la communauté de communes Cœur de Berry.

LE CONSEIL,

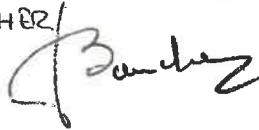
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 12 suffrages exprimés pour Monsieur Alain MORNAY, 13 suffrages exprimés pour Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT.

PROCLAME Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente de la communauté et la déclare installée.

AUTORISE Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

B. BAUCHER



La Présidente,

Sixtine LE SEYEC-ROBERT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :

25 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 25

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Date d'affichage :

09/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDER Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

M. Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-11 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-6 ;

La Présidente de la communauté rappelle au conseil communautaire que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT, lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau - élections auxquelles il vient d'être procédées - il lui appartient de donner lecture de la Charte de l'élue local prévue à l'article L.1111-1-1.

La Présidente remet aux conseillers communautaires une copie de la Charte de l'élue local.

Charte de l'élu local

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

La Présidente rappelle que cette Charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives. La Charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité rappelées par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique) mais prescrit également des règles de comportement dans certaines situations problématiques (par exemple, une situation de conflits d'intérêts).

Le secrétaire de séance,
B BAUCHÈRE



La Présidente,
Sixtine LE SEYEC-ROBERT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :

25 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 25

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Date d'affichage :

09/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYZSKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

M. Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-12 - FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3 ;

La Présidente expose.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des Vice-présidents de la Communauté de communes Cœur de Berry,

Considérant que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est limité à 20% (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif du Conseil communautaire, dans la limite de quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30% (arrondi à l'entier inférieur) de l'effectif du Conseil communautaire dans la limite de quinze vice-présidents ;

Considérant que la création de postes d'autres membres du bureau est facultative et que leur nombre n'est pas limité ;

Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, la Présidente propose au Conseil communautaire de fixer à 5 le nombre de Vice-présidents.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 25 voix pour.

DECIDE de fixer à 5 le nombre de vice-présidents

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

B. BAUCHER



La Présidente,

Sixtine LE SEYEC-ROBERT



Publication sur le site internet : 08/04/26

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :

25 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 25

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Date d'affichage :

08/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDDEL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

M. Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-13 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la communauté issue de la fusion tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

La Présidente rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire, que :

Monsieur Alain MORNAY est élu 1er Vice-Président

Madame Sophie BERTRAND est élue 2ème Vice-Présidente

Monsieur Damien PRELY est élu 3ème Vice-Président

Madame Fabienne ROBIN est élue 4ème Vice-Présidente

Monsieur Olivier HOCHEDÉL est élu 5ème Vice-Président

LE CONSEIL,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 1er vice-président :

23 suffrages exprimés pour Monsieur Alain MORNAY

Pour le poste de 2ème vice-président :

19 suffrages exprimés pour Madame Sophie BERTRAND

Pour le poste de 3ème vice-président :

19 suffrages exprimés pour Monsieur Damien PRELY

Pour le poste de 4ème vice-président :

18 suffrages exprimés pour Madame Fabienne ROBIN

Pour le poste de 5ème vice-président :

13 suffrages exprimés pour Monsieur Olivier HOCHEDÉL

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

Monsieur Alain MORNAY est élu 1er Vice-Président

Madame Sophie BERTRAND est élue 2ème Vice-Présidente

Monsieur Damien PRELY est élu 3ème Vice-Président

Madame Fabienne ROBIN est élue 4ème Vice-Présidente

Monsieur Olivier HOCHEDÉL est élu 5ème Vice-Président

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance,

B. BAUCHER



Publication sur le site internet : 08/04/2016

La Présidente,

Sixtine LE SEYEC-ROBERT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :

25 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 25

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Date d'affichage :

09/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

M. Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-14 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET FIXATION DE LEUR DELEGATION

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la communauté issue de la fusion tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

La Présidente rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-2 et suivants,
Vu les statuts de la Communauté de communes,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des vice-présidents,
Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer le nombre de vice-présidents ainsi que leurs délégations,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

De fixer à cinq (5) le nombre de vice-présidents de la Communauté de communes.

Article 2 :

De procéder à l'élection des vice-présidents dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Article 3 :

De fixer les délégations des vice-présidents comme suit :

- Vice-président n°1 : Infrastructures, voirie, espaces publics et déchèterie
- Vice-président n°2 : Développement économique et touristique / Mobilités, transports et déplacements durables
- Vice-président n°3 : Finances, administration générale et festivités
- Vice-président n°4 : Enfance, petite enfance, jeunesse et sports
- Vice-président n°5 : Urbanisme, aménagement du territoire et planification

Article 4 :

La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire, que :

Monsieur Alain MORNAY est élu 1er Vice-Président

Madame Sophie BERTRAND est élue 2ème Vice-Présidente

Monsieur Damien PRELY est élu 3ème Vice-Président

Madame Fabienne ROBIN est élue 4ème Vice-Présidente

Monsieur Olivier HOCHEDDEL est élu 5ème Vice-Président

LE CONSEIL,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 1er vice-président :

23 suffrages exprimés pour Monsieur Alain MORNAY

Pour le poste de 2ème vice-président :

Accusé de réception en préfecture 018-200070571-20260331-2026-14-DE Date de réception préfecture : 08/04/2026

19 suffrages exprimés pour Madame Sophie BERTRAND

Pour le poste de 3ème vice-président :

19 suffrages exprimés pour Monsieur Damien PRELY

Pour le poste de 4ème vice-président :

18 suffrages exprimés pour Madame Fabienne ROBIN

Pour le poste de 5ème vice-président :

13 suffrages exprimés pour Monsieur Olivier HOCHEDDEL

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

Monsieur Alain MORNAY en qualité de 1er Vice-Président

Madame Sophie BERTRAND en qualité de 2ème Vice-Président

Monsieur Damien PRELY en qualité de 3ème Vice-Président

Madame Fabienne ROBIN en qualité de 4ème Vice-Président

Monsieur Olivier HOCHEDDEL en qualité de 5ème Vice-Président

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance,

B BAUCHER



La Présidente,

Sixtine LE SEYEC-ROBERT



Publication sur le site internet : 08/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :

25 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 25

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Date d'affichage :

09/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYZSKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-15 – ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des autres membres du Bureau de la communauté issue de la fusion tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

La Présidente rappelle au conseil communautaire que la possibilité est donnée aux communautés de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau du conseil communautaire, autres que Président et vice-présidents.

Dans ce cadre, et par délibération distincte, a été fixé le nombre d'autres membres du Bureau communautaire, à savoir 8 membres.

Le Président rappelle de nouveau que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Comme pour ce qui est de l'élection des vice-présidents, il convient, eu égard, notamment, à la jurisprudence en la matière, de procéder à une élection des autres membres du Bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des autres membres du Bureau, au scrutin uninominal à trois tours, et donc de procéder à une élection poste par poste, et ce, même si, s'agissant des autres membres du Bureau, l'ordre d'élection desdits membres n'a pas de conséquence, l'ordre du tableau n'étant applicable que pour les seuls vice-présidents.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote afin d'élire les conseillers communautaires appelés à siéger au sein du Bureau communautaire, autre que le Président et les vice-présidents, opérations de vote dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, il ressort que les conseillers communautaires suivants sont élus membres du Bureau, autre que le Président et les vice-présidents :

Monsieur Bernard BAUCHER

Monsieur François BILLOT

Madame Stacy SABROU

Madame Alix BRINTET-PONROY

Monsieur Filipe MAIA

Monsieur Julien YVON

Monsieur James GOUSSARD

Monsieur Pascal RAPIN

LE CONSEIL,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

25 suffrages exprimés pour la liste

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres du Bureau communautaire autre que le Président et les vice-présidents :

Monsieur Bernard BAUCHER

Monsieur François BILLOT

Madame Stacy SABROU

Madame Alix BRINTET-PONROY

Monsieur Filipe MAIA

Monsieur Julien YVON

Monsieur James GOUSSARD

Monsieur Pascal RAPIN

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de membres du Bureau autre que le Président et les vice-présidents

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

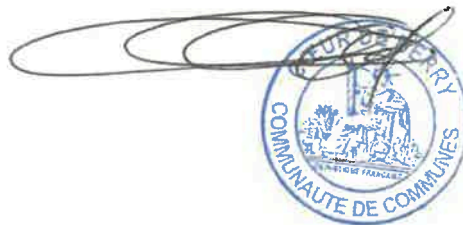
Le secrétaire de séance,

B BAUCHER



La Présidente,

Sixtine LE SEYEC-ROBERT



Publication sur le site internet : 08/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :

25 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 25

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Date d'affichage :

09/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-15 bis – ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des autres membres du Bureau de la communauté issue de la fusion tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

La Présidente rappelle au conseil communautaire que la possibilité est donnée aux communautés de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau du conseil communautaire, autres que Président et vice-présidents.

Dans ce cadre, et par délibération distincte, a été fixé le nombre d'autres membres du Bureau communautaire, à savoir 8 membres.

Le Président rappelle de nouveau que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Comme pour ce qui est de l'élection des vice-présidents, il convient, eu égard, notamment, à la jurisprudence en la matière, de procéder à une élection des autres membres du Bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des autres membres du Bureau, au scrutin uninominal à trois tours, et donc de procéder à une élection poste par poste, et ce, même si, s'agissant des autres membres du Bureau, l'ordre d'élection desdits membres n'a pas de conséquence, l'ordre du tableau n'étant applicable que pour les seuls vice-présidents.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote afin d'élire les conseillers communautaires appelés à siéger au sein du Bureau communautaire, autre que le Président et les vice-présidents, opérations de vote dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, il ressort que les conseillers communautaires suivants sont élus membres du Bureau, autre que le Président et les vice-présidents :

Monsieur Bernard BAUCHER

Monsieur François BILLOT

Madame Stacy SABROU

Madame Alix BRINTET-PONROY

Monsieur Filipe MAIA

Monsieur Julien YVON

Monsieur James GOUSSARD

Monsieur Pascal RAPIN

LE CONSEIL,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

25 suffrages exprimés

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres du Bureau communautaire autre que le Président et les vice-présidents :

Monsieur Bernard BAUCHER

Monsieur François BILLOT

Madame Stacy SABROU

Madame Alix BRINTET-PONROY

Monsieur Filipe MAIA

Monsieur Julien YVON

Monsieur James GOUSSARD

Monsieur Pascal RAPIN

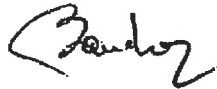
INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de membres du Bureau autre que le Président et les vice-présidents

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Annule et remplace la délibération n° 2026-15 du 31/03/2026 suite à erreur matérielle

Le secrétaire de séance,

B BAUCHER



La Présidente,

Sixtine LE SEYEC-ROBERT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :

25 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 25

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Date d'affichage :

09/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BALLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-16 – INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

La Présidente expose,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-12 et R.5214-1,

Considérant que l'organe délibérant d'un EPCI est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de fonction intervient dans les trois mois suivant son installation,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant que pour une communauté de communes regroupant une population comprise entre 3 500 et 9 999 habitants, le CGCT fixe :

- l'indemnité maximale du président à 41.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- l'indemnité maximale de vice-président à 16.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un EPCI concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée,

Vu la délibération du 31 mars 2026 fixant le nombre de vice-présidents à 5.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 25 voix pour

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de :

- Président : 41.25 %

- vice-président : 16.50 %

Les dépenses d'indemnités de fonction sont prélevées sur les crédits qui sont inscrits chaque année, au budget de la communauté de communes,

Cette délibération prend effet pour le Président à partir de la date de son élection et pour ce qui concerne les vice-présidents, à partir de la date à laquelle débute l'exercice de leur fonction.

Tableau récapitulatif des indemnités :

Fonction	Nom prénom	Montant brut mensuel	Pourcentage indice 1022
Président		1604.38	41.25
1 ^{er} vice-président		641.75	16.50
2 nd vice-président		641.75	16.50
3 ^{ème} vice-président		641.75	16.50
4 ^{ème} vice-président		641.75	16.50
5 ^{ème} vice-président		641.75	16.50
TOTAL		4 813.13	

Le secrétaire de séance,

B. BAUCHER



La Présidente,

Sixtine LE SEYEC-ROBERT



Publication sur le site internet : 08/04/26

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20260408-2026-16-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :

25 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 25

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Date d'affichage :

09/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2026-17 – DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU
PRESIDENT**

La Présidente expose,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31 mars 2026 portant élection du Président de la Communauté de communes,

Vu l'article L. 5211-10 du CGCT qui prévoit que : « le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,

- de la délégation de la gestion de service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville,

Le conseil communautaire est invité à utiliser cette faculté prévue par le CGCT et à définir l'étendue des délégations consenties,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide **UNANIMEMENT** donner délégation de pouvoirs au Président jusqu'à la fin de son mandat, concernant les opérations suivantes :

Le Président est également autorisé à avoir recours à un avocat, de régler les frais afférents et :

Article 1 – Délégations accordées au Président :

Le Président est chargé, pour la durée de son mandat, des attributions suivantes :

Marchés publics

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres **dans la limite de 250 000 € HT**

Finances

- Procéder à la réalisation de lignes de trésorerie dans la limite de 250 000€
- Accepter les dons et legs sans charges

Contentieux et assurances

- Cette autorisation regroupe l'ensemble des contentieux des communautés de communes, en cours et à venir, et ce, devant l'ensemble des juridictions auxquelles la Communauté de communes serait susceptible d'avoir recours ou devant lesquelles elle sera appelée.
- Intenter au nom de l'EPCI les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle
- Régler les conséquences dommageables des accidents impliquant la communauté dans la limite de 10 000 €
- Souscrire les contrats d'assurance

Domaine et patrimoine

- Décider de la conclusion et de la révision des baux de courte durée (≤ 12 ans)
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dans la limite de 5 000 €
- Acquérir des biens immobiliers dans la limite de 50 000 €

Ressources humaines

- Recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin temporaire
- Signer les contrats de travail correspondants

Subventions

- Demander toute subvention auprès de l'État, des collectivités ou organismes

Actes courants

- Signer toutes conventions nécessaires au fonctionnement des services
- Régler les affaires courantes relevant des compétences de la communauté

Article 2 – Information du conseil

La Présidente rendra compte à chaque réunion du conseil communautaire des décisions prises en vertu de la présente délégation.

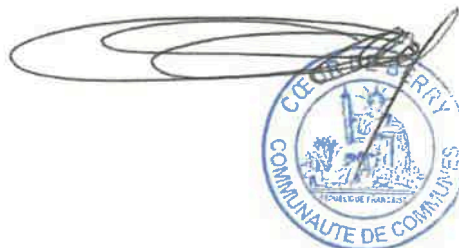
Le secrétaire de séance,

B BAUCHER



La Présidente,

Sixtine LE SEYEC-ROBERT



The stamp is circular with the text "CERISE-SERRY" at the top and "COMMUNAUTE DE COMMUNES" at the bottom. In the center, there is a coat of arms and the text "LE POUAÏE FRAZEST".

Publication sur le site internet : 08/04/26

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :

25 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 25

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Date d'affichage :

03/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Étaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYZSKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-18 – ELECTION DES MEMBRES POUR LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

- **Election des membres de la commission pour les délégations de service public (CDSP)**

Une commission de Délégation de Service Public doit être créée lorsqu'une collectivité confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire privé ou public.

Les commissions de délégation de service public procèdent à :

- l'examen des candidatures,
- l'établissement de la liste des candidats admis à déposer une offre,
- l'ouverture des plis contenant les offres,
- la remise d'un avis sur les candidats avec lesquels engager une négociation et tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Cette commission est composée :

- de l'autorité habilitée à signer les conventions de Délégation de Service Public (le Président ou son représentant),
- de **6 membres titulaires** et **6 membres suppléants** élus au sein de l'assemblée délibérante au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- du comptable de la collectivité et du représentant du Ministre chargé de la concurrence qui siègent avec voix consultatives.

VU les articles L 1411-5, D 1411-3 et D 1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), VU l'article 3 alinéa I.2.3,

Considérant que l'élection des membres de la Commission Délégation de service public a lieu au scrutin secret sauf si le conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au scrutin public ((L. 2121-21 du CGCT)

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Considérant qu'il est fait appel à candidature,

Considérant qu'une seule liste est constituée, laquelle est composée de 6 candidats titulaires et 6 suppléants :

Membres titulaires

- Monsieur Damien PRELY
- Monsieur Alain MORNAY
- Monsieur Olivier HOCHEDÉL
- Monsieur François BILLOT
- Monsieur Laurent SAINT-JEAN
- Madame Fabienne ROBIN

Membres suppléants

- Monsieur Alain DE GALBERT
- Madame Stacy SABROU
- Monsieur Pascal RAPIN
- Monsieur Filipe MAIA
- Monsieur Bernard BAUCHER
- Monsieur Julien YVON

Suite au scrutin, sont élus membres de la Commission Délégation de Service Public sont :

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Damien PRELY- Monsieur Alain MORNAY- Monsieur Olivier HOCHEDÉL- Monsieur François BILLOT- Monsieur Laurent SAINT-JEAN- Madame Fabienne ROBIN	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Alain DE GALBERT- Madame Stacy SABROU- Monsieur Pascal RAPIN- Monsieur Filipe MAIA- Monsieur Bernard BAUCHER- Monsieur Julien YVON

▪ **Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**

La Présidente expose,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5,

Considérant qu'il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres, laquelle procède à :

- l'examen des candidatures et des offres en cas d'appel d'offres,
- l'élimination des offres non conformes à l'objet du marché,
- au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- le droit de donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Considérant que cette commission est présidée par le Président de la Communauté de communes ou son représentant, et qu'elle est composée de 5 membres du Conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et autant de suppléants,

Considérant que l'élection des membres de la CAO a lieu au scrutin secret sauf si le conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au scrutin public ((L. 2121-21 du CGCT)

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Considérant qu'il est fait appel à candidature,

Considérant qu'une seule liste est constituée, laquelle est composée de 6 membres titulaires et 6 suppléants,

Membres titulaires

- Monsieur Damien PRELY
- Monsieur Alain MORNAY
- Monsieur Olivier HOCHEDÉL
- Monsieur François BILLOT
- Monsieur Laurent SAINT-JEAN
- Madame Fabienne ROBIN

Membres suppléants

- Monsieur Alain DE GALBERT
- Madame Stacy SABROU
- Monsieur Pascal RAPIN
- Monsieur Filipe MAIA
- Monsieur Bernard BAUCHER
- Monsieur Julien YVON

Suite au scrutin, sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres sont :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Monsieur Damien PRELY - Monsieur Alain MORNAY - Monsieur Olivier HOCHEDÉL - Monsieur François BILLOT - Monsieur Laurent SAINT-JEAN - Madame Fabienne ROBIN	- Monsieur Alain DE GALBERT - Madame Stacy SABROU - Monsieur Pascal RAPIN - Monsieur Filipe MAIA - Monsieur Bernard BAUCHER - Monsieur Julien YVON

Le secrétaire de séance,

B. BAUCHER

Publication sur le site internet :

08/04/2026

La Présidente,

Sixtine LE SEYEC-ROBERT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation : 25 mars 2026
Nombre de délégués : En exercice : 25 Présents : 24 Pouvoirs : 1 Absents : 1
Date d'affichage : 08/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etai^{ent} présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDDEL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TELXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-19 – ELECTION DE DELEGUES AU SDE 18

Il convient de choisir 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Communauté de communes au sein du SDE 18.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote UNANIME, les résultats sont les suivants :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Madame Sophie BERTRAND	Madame Alix BRINTET-PONROY

Le secrétaire de séance,
B. BAUCHER



Publication sur le site internet : 08/04/26

La Présidente,
Sixtine LE SEYEC-ROBERT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :	25 mars 2026
Nombre de délégués :	
En exercice :	25
Présents :	24
Pouvoirs :	1
Absents :	1
Date d'affichage :	08/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Coeur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etai^{ent} présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-19 bis – ELECTION DE DELEGUES AU SDE 18

Il convient de choisir 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Communauté de communes au sein du SDE 18.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote UNANIME, les résultats sont les suivants :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Monsieur Bernard BAUCHER	Monsieur YVON Julien

Annule et remplace la délibération n° 2026-19 du 31/03/2026 suite à erreur matérielle

Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER

La Présidente,
Sixtine LE SEYEC-ROBERT

Publication sur le site internet : 08/04/2026



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

<u>Date de convocation :</u> 25 mars 2026
<u>Nombre de délégués :</u> En exercice : 25 Présents : 24 Pouvoirs : 1 Absents : 1
<u>Date d'affichage :</u> 08/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TELXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2026-20 – ELECTION DE DELEGUES A LA MARPA

Il convient de choisir 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Communauté de communes au sein de la MARPA de Lury-sur-Arnon.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote UNANIME, les résultats sont les suivants :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Monsieur Bernard BAUCHER	Madame Alix BRINTET-PONROY

Le secrétaire de séance,
B. BAUCHER


La Présidente,
Sixtine LE SEYEC-ROBERT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

<u>Date de convocation :</u>	L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.
25 mars 2026	
<u>Nombre de délégués :</u>	Étaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSKIEWICZ Christian.
En exercice : 25	
Présents : 24	
Pouvoirs : 1	Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT
Absents : 1	Absents : 1
<u>Date d'affichage :</u>	
09/04/26	

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2026-21 – ELECTION DE DELEGUES AU SMAVAA

Il convient de choisir 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants de la Communauté de communes au sein du SMAVAA de Lury-sur-Arnon.

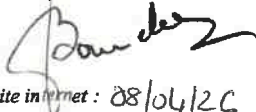
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote UNANIME, les résultats sont les suivants :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Monsieur Olivier PERROT	Monsieur Bernard BAUCHER
Monsieur Rémy POINTEREAU	Madame Martine PREVOT
Madame Virginie NORMAND	Monsieur Benoit CHAUMEAU
Monsieur Damien PRELY	Madame Valérie TEIXEIRA
Monsieur Alain MORNAY	Monsieur Laurent ST JEAN
Monsieur Alain DE GALBERT	Monsieur Cédric CHABROU

Le secrétaire de séance,

B. BAUCHER



Publication sur le site internet : 08/04/26

La Présidente,

Sixtine L.

Reçu de réception en préfecture
01/04/2026 11:28:04
01/04/2026 11:28:04
01/04/2026 11:28:04



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :
25 mars 2026
Nombre de délégués :
En exercice : 25
Présents : 24
Pouvoirs : 1
Absents : 1
Date d'affichage :
09/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etaients présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDDEL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2026-21 bis – ELECTION DE DELEGUES AU SMAVAA

Il convient de choisir 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants de la Communauté de communes au sein du SMAVAA de Lury-sur-Arnon.

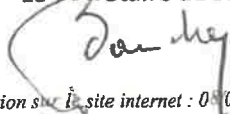
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote UNANIME, les résultats sont les suivants :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Monsieur Olivier PERREAU	Monsieur Bernard BAUCHER
Monsieur Rémy POINTEREAU	Madame Martine PREVOST
Madame Virginie NORMAND	Monsieur Benoit CHAUMEAU
Monsieur Damien PRELY	Madame Valérie TEIXEIRA
Monsieur Alain MORNAY	Monsieur Laurent ST-JEAN
Monsieur Alain DE GALBERT	Monsieur Cédric CHABROU

Annule et remplace la délibération n° 2026-21 du 31/03/2026 suite à erreur matérielle

Le Secrétaire de séance,



Publication sur le site internet : 09/04/2026

La Présidente

Sixtine LE SEYEC-ROBERT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :
25 mars 2026
Nombre de délégués :
En exercice : 25
Présents : 24
Pouvoirs : 1
Absents : 1
Date d'affichage :
09/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

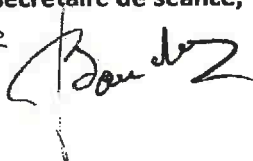
2026-22 – ELECTION DE DELEGUES A LA MISSION LOCALE

Il convient de choisir 1 ou 2 représentants titulaires et 1 représentant suppléant de la Communauté de communes au sein de la Mission Locale.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote UNANIME, les résultats sont les suivants :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Monsieur Jérémie AUMONT	Monsieur Damien PRELY

Le secrétaire de séance,
B. BAUCHER 

La Présidente,
Sixtine LE SEYEC-ROBERT


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation : 25 mars 2026
Nombre de délégués : En exercice : 25 Présents : 24 Pouvoirs : 1 Absents : 1
Date d'affichage : 09/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Étaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance


2026-23 – ELECTION DE DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DE BERRY NUMERIQUE

Il convient de choisir 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Communauté de communes au sein du comité syndical de Berry Numérique.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote UNANIME, les résultats sont les suivants :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT	Monsieur Filipe MAIA

Le secrétaire de séance,
B. BAUCHER


Publication sur le site internet : 08/04/26

La Présidente,
Sixtine LE SEYEC-ROBERT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :
25 mars 2026
Nombre de délégués :
En exercice : 25
Présents : 24
Pouvoirs : 1
Absents : 1
Date d'affichage :
08/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Étaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYZSKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

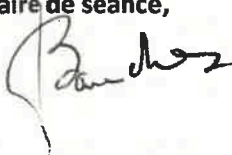
2026-24 – ELECTION DE DELEGUES A LA SPL BERRY TRI NIVERNAIS

Il convient de choisir 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Communauté de communes au sein de la SPL Berry Tri Nivernais.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote UNANIME, les résultats sont les suivants :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Madame Stacy SABROU	Monsieur Alain DE GALBERT

Le secrétaire de séance,
B. BAUCHER 

La Présidente,
Sixtine LE SEYEC-ROBERT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

<u>Date de convocation :</u>	25 mars 2026
<u>Nombre de délégués :</u>	En exercice : 25
	Présents : 24
	Pouvoirs : 1
	Absents : 1
<u>Date d'affichage :</u>	03/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Étaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2026-25 – ELECTION DE DELEGUES A L'ADIL DU CHER

Il convient de choisir 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Communauté de communes au sein de l'ADIL du Cher.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote **UNANIME**, les résultats sont les suivants :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Madame Sophie BERTRAND	Madame Alix BRINTET-PONROY

Le secrétaire de séance,
B. BAUCHER


La Présidente,
Sixtine LE SEYEC-ROBERT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :
25 mars 2026
Nombre de délégués :
En exercice : 25
Présents : 24
Pouvoirs : 1
Absents : 1
Date d'affichage :
08/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Étaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2026-26 – ELECTION DE DELEGUES A L'AGENCE CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES (CIT)

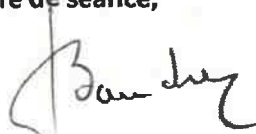
Il convient de choisir 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Communauté de communes au sein de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote UNANIME, les résultats sont les suivants :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Monsieur Bernard BAUCHER	Madame Sophie BERTRAND

Le secrétaire de séance,
 B. BAUCHER



La Présidente,
 Sixtine LE SEYEC-ROBERT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation :

25 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 25

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Date d'affichage :

03/04/26

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 18h30, le Conseil Communautaire de Cœur de Berry s'est réuni à la Salle des Associations à Méreau, sous la présidence de Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT, Présidente nouvellement élue.

Etaient présents : M. BAUCHER Bernard, M. BILLOT François, Mme BRINTET-PONROY Alix, M. GOUSSARD James, M. HOCHEDÉL Olivier, M. MAIA Filipe, M. MORNAY Alain, M. PRELY Damien, M. RAPIN Pascal, Mme SABROU Stacy, M. YVON Julien, Mme ROBIN Fabienne, Mme TEIXEIRA Valérie, M. FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, M. ST-JEAN Laurent, Mme LE SEYEC-ROBERT Sixtine, M. AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mme CIRET Delphine, M. COUREAU Michel, M. DE GALBERT Alain, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme BERTRAND Sophie, M. MYSZKIEWICZ Christian.

Pouvoirs : Michel COUREAU donne pouvoir à Isabelle VILLEMONT

Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUCHER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2026-27 – ELECTION DE DELEGUES AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

Il convient de choisir 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants de la Communauté de communes au sein du PETR.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote (Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'issue du vote UNANIME, les résultats sont les suivants :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Monsieur Bernard BAUCHER	Monsieur Alain DE GALBERT
Monsieur Julien YVON	Madame Stacy SABROU
Monsieur Olivier HOCHEDÉL	Monsieur Alain MORNAY
Monsieur Damien PRELY	Monsieur François BILLOT
Madame Fabienne ROBIN	Monsieur Christian MYSZKIEWICZ
Madame Sixtine LE SEYEC-ROBERT	Monsieur Filipe MAIA
Madame Sophie BERTRAND	Monsieur Jany FOUGERE
Monsieur Rémy POINTÉREAU	Madame Isabelle VILLEMONT
Monsieur Pascal RAPIN	Madame Valérie TEIXEIRA
Madame Alix BRINTET-PONROY	Monsieur Laurent ST-JEAN

Le secrétaire de séance,
B. BAUCHER



La Présidente,
Sixtine LE SEYEC-ROBERT



Publication sur le site internet : 08/04/26

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20260331-2026-27-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026